

Annexe 3 du bulletin d'adhésion : Autorisation de captation et d'exploitation de photographies et/ou prises de vues

J'autorise à titre gracieux, l'Association de Gymnastique volontaire de Wissembourg dont le siège est situé à la Maison des Associations Wissembourg, représenté par sa Présidente, Marie-José Koenig à photographier et/ou à procéder à des prises de vues de et/ou à diffuser mon image sur le site internet de l'Association.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, nous autorisons l'Association à fixer ou reproduire ou communiquer ou diffuser les photographies et/ou prises de vues effectuées à compter de la date de mon consentement jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Au terme de ce délai, mon image et toute donnée personnelle associée seront supprimées.

Les photographies et/ou prises de vues pourront être exploitées et utilisées UNIQUEMENT dans le cadre des actions d'information et de communication de l'Association et dans le cadre de sa communication et du développement des activités physiques et sportives auprès des différents publics sur les supports UNIQUEMENT visés ci-après :

- Les réseaux sociaux
- Le site internet de l'Association
- La presse

L'Association s'interdit expressément de procéder à une exploitation/diffusion/publication des images et enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité et d'en faire une toute autre utilisation que celle prévue dans le cadre de cette autorisation limitée. Par ailleurs, en aucun cas les images exploitées/diffusées ne le sont à des fins commerciales.

Je reconnais d'une part que mon consentement reste valable jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et que je peux, d'autre part, demander à tout moment la dépublication et/ou la suppression de mon image et ce en application du droit à l'effacement prévu par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).